



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE REVENTIN-VAUGRIS

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 038-213803364-20260929-CM26_48-DE

DÉLIBÉRATION : 2026-48

OBJET : TRAVAUX – MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT DES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX DU LOTISSEMENT LA PLAINE

SÉANCE PUBLIQUE DU : lundi 28 septembre 2026

DATE DE L'ANNONCE PUBLIQUE ET DE LA CONVOCATION DES CONSEILLERS : jeudi 24 septembre 2026

CONSEILLER EN EXERCICE : 19 – PRÉSENTS : 15 – VOTANTS : 19

NOM	PRÉNOM	P	A. E	A	POUVOIR À	NOM	PRÉNOM	P	A. E	A	POUVOIR À
RIVOIRE	Hervé	X				GASPARINI	Gilles	X			
DAVID	Laurent	X				PION	Céline		X		L. DAVID
BIEUVELET	Laetitia	X				JOURDAN	Estelle	X			
LEICHER	Jean-Luc	X				HAYOZ	Anaïs	X			
BOUHIER	Michelle	X				MOGUÉROU	Gaëlig		X		L. BIEUVELET
VACHER	Jean-Pierre	X				RIVOIRE	Mathilde		X		E. JOURDAN
SIMIAN	André	X				LAROSE	Didier	X			
CHERY	Alain	X				BANDOCK	Céline	X			
MERCIER	Valérie	X				CHARLOT	Guy		X		D. LAROSE
CELARD	Cyrille	X									

P = Présent A.E = Absent excusé A = Absent

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Laetitia BIEUVELET

NOTE DE SYNTHÈSE :

Par délibération n°2026-24 du 31 mars 2026, l'équipe municipale a approuvé le nouveau plan de financement de l'opération d'enfouissement des réseaux du lotissement la Plaine.

Après vérification des services du Territoire d'Energie de l'Isère (TE38), il s'avère qu'une erreur s'est glissée dans ce plan de financement.

En effet, la participation au frais de gestion, annoncée à 586 € sur la précédente délibération est finalement portée à 619 €. Le reste du plan de financement reste inchangé :

	Prix de revient prévisionnel de l'opération	Financement externe	Participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38	Contribution communale aux investissements	Participation communale aux frais de gestion de TE38
ECLAIRAGE PUBLIC	18 742 €			7 321 €	619 € (+ 33 €)
RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE	178 061 €	148 831 €	0 €	29 230 €	
RESEAU DE TELECOMMUNICATION	153 634 €	73 410 €	3 762 €	76 461 €	
TOTAL	350 437 €	222 241 €	3 762 €	113 012 €	619 € (+ 33 €)

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ

PREND ACTE du nouveau plan de financement prévisionnel de l'opération, tel que présenté ci-dessus.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2026.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à la présente délibération.

Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme
Le mardi 29 septembre 2026

Madame la Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture



Monsieur le Maire
Hervé RIVOIRE

